

FORMATIONS DES SALARIÉS HANDICAPÉS : COFINANCEMENT MODE D'EMPLOI

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec l'AGEFIPH, OPCALIA Ile-de-France vous propose de cofinancer les actions de formation organisées à l'attention de vos salariés handicapés.

◆ PUBLICS VISÉS

Les salariés bénéficiaires de la loi L323-3 du code du travail (titulaire d'une reconnaissance de travailleur handicapé), quel que soit la nature de leur contrat de travail

◆ ACTIONS ÉLIGIBLES

Actions de formation, de Validation des acquis de l'expérience (VAE), de Bilan de compétences réalisées en 2008 dans le cadre :

- du Contrat de professionnalisation
- de la Période de professionnalisation
- du Plan de formation ou du Droit individuel à la formation (formations internes ou externes de plus de 7 heures)

◆ ENTREPRISES CIBLES

Les entreprises franciliennes n'ayant pas conclu d'accord agréé en faveur des travailleurs handicapés

◆ COFINANCEMENTS

Intervention de l'AGEFIPH à hauteur de 80% maximum des coûts pédagogiques*, dans le respect des critères de prise en charge des OPCA de branche.

◆ MODALITÉS

Une démarche en quatre étapes :

1. L'entreprise remplit la demande de cofinancement AGEFIPH
2. OPCALIA Ile-de-France lui adresse une simulation financière pour validation
3. L'entreprise met en place l'action de formation
4. OPCALIA Ile-de-France reverse la subvention à l'issue de la formation réalisée en 2008

◆ PIÈCES À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE

- Le programme de formation
- La convention de formation ou la facture valant convention
- Les attestations de présence (au terme de la formation)

En fonction du type de formation, OPCALIA Ile-de-France peut vous demander des pièces complémentaires.

**Dans la limite de 30 euros par heure de formation dans le cadre du plan de formation et de la période de professionnalisation et de 16 euros par heure de formation dans le cadre du contrat de professionnalisation.*

Pour en savoir +

OPCALIA Ile-de-France :
Délégation Conseil Handicap
Tél. : 01 53 82 70 14
conseilhandicap@opcalia-idf.com